

M. FLEMING : M. McKinnon et les autres fonctionnaires seront-ils à la disposition du Comité de temps à autre ?

Le PRÉSIDENT : Sans aucun doute.

M. MACDONNELL : Comment devons-nous prononcer Torquay ?

Le PRÉSIDENT : Nous demanderons à M. McKinnon de nous renseigner sur ce point.

M. MCKINNON : Les habitants de Torquay prononcent "Torkee".

M. FLEMING : A l'avenir ce sera la prononciation officielle au sein du Comité.

Le PRÉSIDENT : Monsieur McKinnon, voulez-vous présenter maintenant votre exposé au sujet de l'accord ?

M. Hector B. McKinnon, président de la Commission du tarif, est appelé :

Le TÉMOIN : Monsieur le président, messieurs, comme vous me demandez de formuler un exposé général, je ne puis m'empêcher de songer aux paroles d'un célèbre philosophe français qui a dit que toutes les généralisations sont inexactes, y compris celle-ci. Etant donné que le ministre des Finances et le ministre du Commerce ont déjà consigné au Hansard des déclarations générales, il me serait un peu difficile de présenter un exposé de nature très générale sans répéter, au moins dans une certaine mesure, les remarques qui figurent au hansard.

Cependant, en jetant un regard autour de moi, je reconnais plusieurs députés qui faisaient partie du Comité de la banque et du commerce lorsque nous avons examiné les accords de Genève en 1948. A mon sens, vu que le Comité désire une déclaration d'ordre général, la meilleure introduction serait sans doute de démontrer si possible, en quelques mots, la ressemblance qui existe entre les accords de Genève et de Torquay ou, d'autre part, la différence entre les deux, car les deux séries de négociations n'ont pas été exactement parallèles.

Je m'efforcerais toutefois, monsieur le président, d'éviter autant que possible de répéter ce qu'ont déjà consigné au Hansard les ministres dont j'ai parlé. Après nous être réunis ici pendant plusieurs semaines en 1948, la plupart d'entre nous estimaient, j'en suis sûr, à la fin des réunions, que les membres du Comité étaient aussi renseignés que les fonctionnaires sur les accords.

Quand nous nous sommes rendus à Genève en 1947, vous vous souvenez qu'il s'agissait d'une réunion de quelque 23 pays convoquée par les Nations Unies. Nous visions alors deux objectifs principaux : en premier lieu, élaborer une charte qui régirait le fonctionnement d'un organisme international du commerce relevant des Nations Unies; en second lieu, il s'agissait d'entamer immédiatement la première série de négociations au sujet du tarif douanier aux termes de ladite charte.

Toutefois, avant de quitter Genève tout le monde a reconnu que la charte, qui était peut-être d'une nature quelque peu grandiose, serait de nouveau examinée à une réunion à la Havane, où se rendraient des représentants de bien des pays qui n'assistaient pas aux entretiens de Genève. Par conséquent, il pourrait y avoir parmi eux des rois qui n'ont pas connu Joseph et qui ne seraient pas tout à fait satisfaits de notre projet de charte.

En outre, nous étions convaincus qu'il s'écoulerait peut-être un assez long délai avant que les divers pays ratifient la charte, et qu'il surgirait bien des difficultés avant cette ratification.

Croyant qu'il en serait ainsi, avant de quitter Genève, monsieur le président, nous avons extrait de la soi-disant charte volumineuse certaines des dispositions capitales et les plus importantes au sujet de la politique commerciale et nous les avons conservées ("embalmed") dans une charte miniature. Je me suis toujours